

Privilège—M. Diefenbaker

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas priver la Chambre, et encore moins moi-même, du privilège d'écouter le très honorable député, mais je puis simplifier ses remarques en donnant quelques explications. Je suis, bien entendu, disposé à le laisser prendre la parole le premier, mais ses remarques seront sans doute plus courtes et plus simples si dès le début j'admets avoir commis une erreur. Au sujet de la pêche, il n'y a pas de doute que le très honorable député avait raison et que j'avais tort, mais c'est le seul point sur lequel je suis disposé à céder. Je suis désolé d'avoir induit la Chambre en erreur en faisant une déclaration erronée, et je la retire. Pour ce qui est du reste, je cède volontiers la parole au très honorable député.

M. l'Orateur: Cela règle la question de l'alevinage du Lac Harrington, je suppose, pour autant qu'elle se rattache à une question de privilège éventuelle. Il me semble toutefois qu'il reste nombre d'autres questions que le très honorable député de Prince-Albert a posées. Je me demande si ce dernier a l'intention de poursuivre et de conclure maintenant ses observations et de présenter la motion qu'il a en tête, après quoi je me propose de donner la parole au premier ministre soit pour répondre à ces observations, soit pour poser la question de privilège de son choix.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, il n'est jamais trop tard pour reconnaître ses torts. J'accepte sincèrement les excuses du premier ministre, M. Trudeau, et la suggestion faite au sujet du poisson.

M. Nowlan: Il était en train de pêcher.

M. Diefenbaker: J'aimerais toutefois citer les paroles qu'il a prononcées à la Chambre relativement au poisson. Comme en fait foi le hansard à la page 6010, le premier ministre a dit:

Le très honorable député de Prince-Albert aimait la pêche et il a fait aleviner le lac Harrington aux frais du public pour son propre plaisir.

Puis il a ajouté:

Ce fut un incident honteux.

M. Trudeau: Lisez l'interpellation qui suit.

M. Diefenbaker: Dans le dictionnaire, «honteux» signifie en effet déshonorant, cause de honte pour celui qui fait le mal, indigne de considération dans tout organisme qui se soucie de la vérité et de l'honneur.

J'aurais donc aimé qu'on retire le mot «honteux», qui, après tout, est l'essentiel de cette déclaration. Le Webster en donne clairement le sens: «Conduite qui cause la honte; conduite déshonorante, scandaleuse; conduite indigne, qui déshonore et pêche contre la décence». C'est l'épithète qu'a utilisée le premier ministre pour qualifier ce qu'il reconnaît maintenant n'être pas fondé et qui ne justifiait certainement pas l'usage d'un tel terme.

Des voix: C'est honteux!

M. Diefenbaker: C'est là mon point de départ, monsieur l'Orateur. Dans le jeu du débat et piqués par des provocations, les députés font quelquefois à la Chambre des déclarations mal fondées. La spontanéité explique, si elle ne les justifie pas, certaines réparties peu exactes lancées dans le débat. Mais tel n'était pas le cas lorsque le premier ministre fit son discours le 22 de ce mois. C'était un discours

préparé, organisé et délibéré. On me dit qu'il a lu tout ce discours.

Il a déclaré au cours de ce discours avoir un personnel honorable, sérieux et impartial. Je connais un grand nombre de personnes dans l'entourage du premier ministre et suis entièrement d'accord avec lui sur ce point. Chose curieuse, depuis ce discours, les journalistes se sont adressés aux hauts fonctionnaires de ses deux bureaux et tous, d'un commun accord, ont répondu: «Je n'ai rien à y voir, adressez-vous à quelqu'un d'autre.» Lorsque le premier ministre nous répondra, il voudra peut-être nous dire d'où lui viennent les diverses déclarations qu'il a faites et dont le but semblait être de camoufler quelque chose.

L'opposition et le gouvernement s'étaient entendus sur certains points. Normalement, cet après-midi-là, l'opposition aurait dû prendre la parole; mais les dispositions prises permettaient au premier ministre, qui était sur le point de partir, d'ouvrir le débat.

Des voix: Ce n'est pas exact.

M. Diefenbaker: Si ces gens continuent à interrompre, monsieur l'Orateur, je me verrai obligé de leur dire ce que le premier ministre pense d'eux. Il a dit que bon nombre de députés libéraux étaient des fainéants et des nullités.

● (1510)

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Il avait raison.

M. Diefenbaker: Je ne voudrais pas que nos vis-à-vis prouvent qu'il avait raison sous ce rapport. Il paraît qu'on s'était entendu et qu'il n'y avait pas eu de déclaration restreignant le premier ministre à 15 minutes. C'est vrai parce qu'il a eu plus de temps que cela à sa disposition, mais que l'on ne vienne pas me dire qu'en parlant pendant une heure et demie, il n'a pas agi intentionnellement, de façon à empêcher les membres de l'opposition de l'interroger—il parlait et parlait sans cesse.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le très honorable représentant, mais je dois lui signaler, en toute déférence, que la question de privilège qu'il a posée se rapporte spécifiquement aux remarques du premier ministre à son sujet et non pas tellement à l'usage qu'il a fait de son temps de parole et je pense que l'honorable représentant devrait se restreindre à la question précédente.

M. Diefenbaker: Quand le premier ministre a dit qu'un député de l'opposition avait fait un usage frauduleux des chiffres, selon toute apparence, la personne qui occupait le fauteuil présidentiel n'a pas jugé que cette remarque était antiparlementaire, mais, en prononçant ces paroles, le premier ministre a manqué d'égards envers le Parlement comme il le fait depuis des années. Je croyais révolu le temps où l'on pouvait traiter les membres de l'opposition de cette façon. Je croyais révolue l'époque où le premier ministre du Canada répondait au chef de l'opposition (M. Stanfield) qui lui posait une question par ces paroles «Mais quelle est donc votre satanée question»? On a reproduit ces paroles telles quelles dans le hansard, sans y changer un iota. Je croyais révolu le temps où les membres de l'opposition pouvaient être traités de cette façon.